

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Année 2024
Séance du 15 octobre 2024

N°32

**Objet : Ecole de musique de
Saint-Auban
Demande de subvention auprès
du Conseil départemental 04**

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le huit du mois d'octobre 2024, s'est réuni au Palais des Congrès de DIGNE-LES-BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : Patrick VIVOS

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne (à partir du rapport n°5), ARENA Antoine (jusqu'au rapport n°27), AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BELMONTE Sylvie, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles, COCHET Brigitte, COMTE Jean-Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 35), OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SERY Marie José, SEVENIER Jean, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas (à partir du rapport n°5), VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à GRANOUX Nellie

Etaient représentés :

BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René
BONNAFOUX Jeanine a donné pouvoir à DOMINICI Pascale
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas (à partir du rapport n° 5)
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
GONCALVES Gilles a donné pouvoir à PEREIRA Georges
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien a donné pouvoir à SERY Marie-José
PIERI Bernard a donné pouvoir à KUHN Francis
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
SOLTANI Boulares a donné pouvoir à BLANC Michel
TOUSSAINT Carole a donné pouvoir à BONDIL Marc

Etaient excusés :

AUZET Guy, BALIQUE François, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, BOGHOSSIAN Alex, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, ISOARD Christian, LAQUET Laura, PAUL Gilles, REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, RISSO Gilbert, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/11/2024

Application agréée E-legalite.com

Monsieur FIAERT Claude, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération a confié aux Centres Musicaux Ruraux la gestion de l'École de musique de Saint-Auban qui existe depuis 1977 sur la Moyenne-Durance.

Cette structure est fréquentée par près de 200 élèves chaque année (enfants, adolescents et adultes) et propose, grâce à ses 11 professeurs diplômés, une offre diversifiée de disciplines enseignées :

- un jardin et éveil musical pour les plus jeunes ;
- l'enseignement de 14 instruments de musique (cordes, cuivres, bois et percussions) ;
- des pratiques collectives (orchestres, ensembles de musique actuelle, de musique de chambre, de musique improvisée...) ;
- l'enseignement du chant choral ;
- des cours théoriques de formation musicale.

Provence Alpes Agglomération peut bénéficier d'une subvention du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence pour le fonctionnement de cette école.

Le plan de financement prévisionnel pour l'année scolaire 2024-2025 est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Prestation de service	181 647,16 €	Droits d'inscription 24-25	26 000,00 €	14,3 %
		Subvention CD 04	18 165,00 €	10,0 %
		Autofinancement PAA	137 482,16 €	75,7 %
TOTAL	181 647,16 €	TOTAL	181 647,16 €	100,0 %

Il est proposé :

- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à solliciter auprès du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence une subvention à hauteur de 18 165 euros et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Patrick VIVOS

PUBLIE LE : 05 NOV. 2024

